



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Danville tenu le 17 février 2022, le règlement suivant a été adopté :

2022-04 - Règlement relatif à l'imposition des taux de taxes, compensation et tarifs pour 2022

Ce règlement peut être consulté au bureau de la ville durant les heures d'ouverture.

Donné à Danville, ce 21^e jour du mois de février 2022.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 février 2022.

La directrice générale et greffière

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA